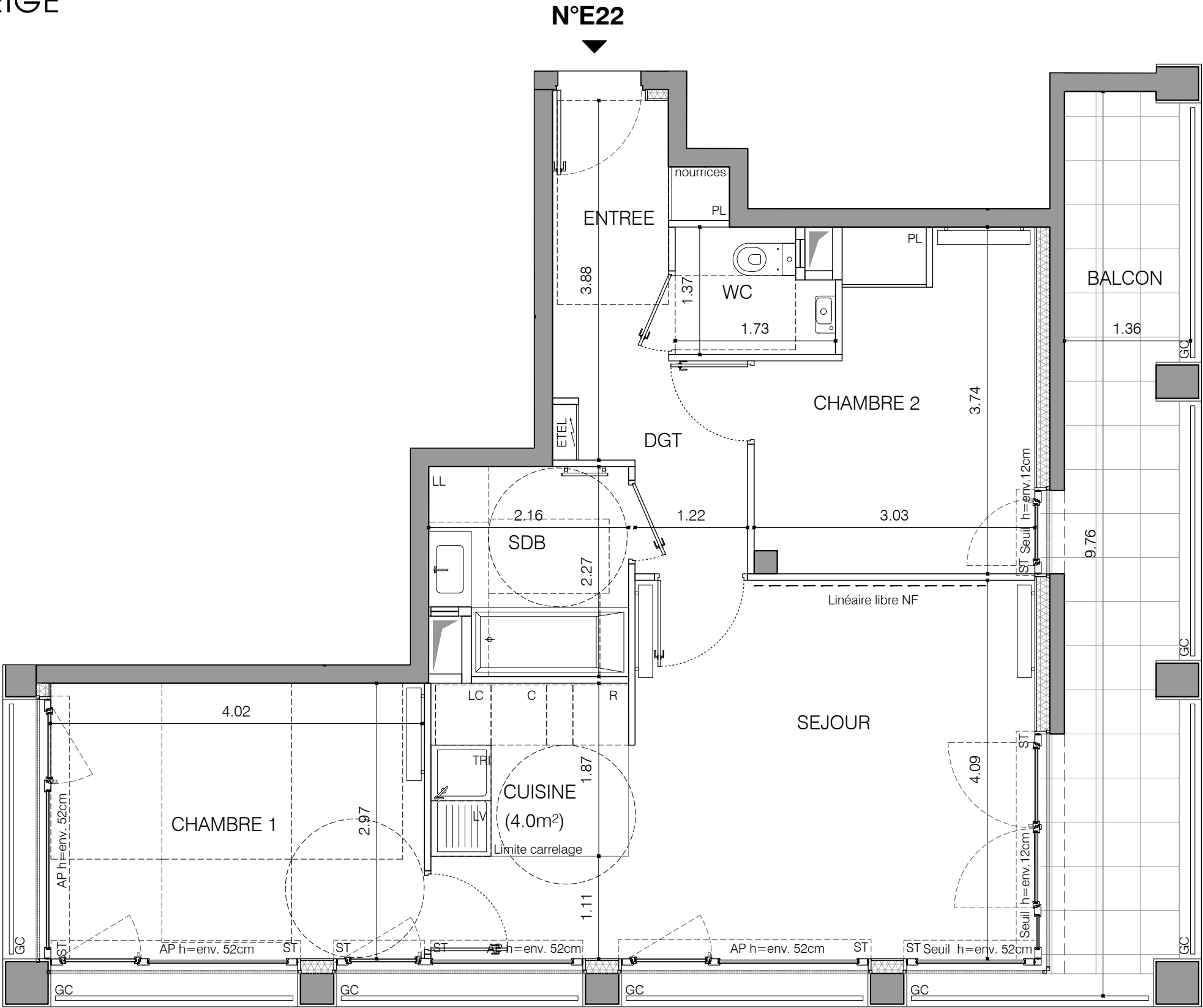




HALL E
APPARTEMENT DE 3 PIECES
n° E22 au 2ème étage

ENTREE	3,90 m²
SEJOUR	24,20 m²
CHAMBRE 1	12,00 m²
CHAMBRE 2	9,90 m²
SALLE DE BAINS	4,60 m²
WC	2,10 m²
DEGAGEMENT	3,70 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	60.40 m²
BALCON	13,40 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	73.80 m²

LEGENDE

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
ST	coffre store extérieur	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
ETEL	esp tech elec. du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
---	retombée de poutre	LC	linéaire complémentaire
	fenêtre battante		porte fenêtre
			fenêtre fixe

Indice E	Avril 2023
Echelle :	0 0.5 1 1.5 2 2.5

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »